

4M.08.03

Mesure reprise : -

Aménagement de P+R d'agglomération provisoires à court terme

**Coûts : CHF
200'000**

**Paquet de mesures sans demande de cofinancement forfaitaire
Plateformes multimodales**

Priorité : A



Objectifs

- Capturer les usagers TIM entrant dans l'agglomération pour les reporter sur les transports publics en leur offrant à court terme des lieux de transbordement dans l'attente d'ouvrages définitifs
- Inciter les usagers n'ayant pas de desserte satisfaisante à leur domicile à utiliser les transports publics
- Favoriser la complémentarité des modes de déplacements et la diminution du trafic en centre-ville.
- Repositionner les P+R existants trop proches de la ville.

Opportunité

Les P+R existants captent une partie du TIM entrant dans l'agglomération fribourgeoise. Les emplacements de certains P+R sont à l'heure actuelle peu opportuns car situés trop proche du centre de l'agglomération. Une restructuration de l'offre P+R est ainsi nécessaire. L'installation de P+R provisoires en entrée d'agglomération, au plus près des axes routiers importants et bien desservis par les transports publics, est une des différentes solutions envisagées pour atteindre l'objectif de report modal. Les PA2 et PA3 ayant déjà mis en avant l'importance de la mise en oeuvre de P+R en pourtour d'agglomération, cette mesure s'inscrit pleinement dans cette continuité et cette volonté. Dans l'idée d'une utilisation rationnelle du territoire, des complémentarités d'usages avec des objets déjà existants disposant de places de stationnement sont exploitées. L'avantage de ce procédé est multiple, au-delà d'une meilleure utilisation de terrain déjà construit, les coûts sont nettement plus faibles qu'une nouvelle construction, la durée de mise en oeuvre est largement réduite et de nouvelles synergies inexploitées peuvent être utilisées. Avec la fermeture des P+R de Saint-Léonard et de Chassotte, une offre à court terme est prévue dans le secteur de Forum-Fribourg (4M.08.03C) pour l'axe fonctionnel de Granges-Paccot - Agy, du centre commercial Fribourg-Sud (4M.08.03B) et de la gare de Villars-sur-Glâne (4M.08.03A) pour l'axe fonctionnel Avry - Villars-sur-Glâne.

La politique de multimodalité est au centre des projets d'agglomération (M0). Il s'agit de capter le trafic entrant (M3.8) et de le réorienter vers des modes plus efficaces en contexte urbain (M1.3, M2.4). Celle-ci peut être liée avec les installations générant un trafic important (U6.3) et les zones d'activités (U7.2) en fonction des synergies possibles.

Les P+R d'agglomération inscrivent leur effet dans l'amélioration du système de transport (CE1.1) en soulageant les charges de trafics principalement aux heures de pointes. Ils créent un report vers les transports publics et la mobilité douce qui a un impact positif sur l'utilisation des ressources (CE4.1) et la diminution des nuisances sonores (CE4.2).

Il s'agit donc d'installation clé dans la multimodalité et la part du TIM dans l'Agglomération (MOCA1).

Sous-mesures du paquet :

- 4M.08.03A - Aménagement d'une extension provisoire au P+R d'agglomération existant (P+R La Grange) à proximité de la gare de Villars-sur-Glâne - CHF 100'000
- 4M.08.03B - Aménagement d'un P+R d'agglomération provisoire au sein du parking extérieur du centre commercial Fribourg-Sud - CHF 50'000
- 4M.08.03C - Aménagement d'un P+R d'agglomération provisoire au sein du parking de Forum-Fribourg. - CHF 50'000

Responsable de la mise en œuvre

- Communes de Granges-Paccot et de Villars-sur-Glâne

Clé de répartition du financement

- Agglomération de Fribourg

Coordination nécessaire

- Agglomération de Fribourg
- Canton de Fribourg
- Propriétaires des installations

Prêt à être réalisé et cofinancé

- Études PA 4M.08.03A, 4M.08.03B, 4M.08.03C,
- Engagement des communes à réaliser les mesures

Mesure référence : • 4M.08.03A : à coordonner avec les mesures 20.07, 20.08 et 12.03 du PA2

- 4M.08.03B : à intégrer dans les réflexions de la mesure 3M.01.03 du PA3
- 4M.08.03C : à coordonner avec les mesures 41.21 et 22.15 du PA2

Calendrier

SIA	10	20	30	Crédit	Permis	40	50
Année	2019	2020	2021	2022	2022	2022	2023

Environnement

- Diminution du trafic dans l'agglomération, report modal vers les TP

Données quantitatives

- 4M.08.03A : • environ 90 places P+R sur une surface de 2200 m²
- 4M.08.03B : • environ 40 places P+R au départ avec des adaptations en fonction de la satisfaction des parties et de la demande effective.
- 4M.08.03C : • environ 50 places P+R au départ avec des adaptations en fonction de la satisfaction des parties et de la demande effective.